

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-3

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	0	5 000 000
Jeunesse et vie associative	0	3 500 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	8 500 000
<b>SOLDE</b>	-8 500 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, cet procède à une minoration de 8 500 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission « Sport, jeunesse et vie associative ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 5 000 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Sport » ;
- une minoration de 3 500 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Jeunesse et vie associative ».